

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 1^{ER} Juin (01/06/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 26 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,
Mme Christine HEMERY, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT,
Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,
M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC,
Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Colette ROLLET (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Maïté GARRIGUES (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoints**,

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

14 – 01 Juin 2017

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – DOMAINE PERSONNEL - 2017

Rapporteur : Monsieur le MAIRE.

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 18 du 11 avril 2016 approuvant le montant des subventions pour les associations de personnel,

Considérant la demande du Comité des Œuvres Sociales,

Considérant que la subvention permet aux agents de la collectivité de bénéficier de chèques vacances et de tarifs préférentiels de location.

**Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE une subvention de fonctionnement complémentaire au COS de 7 758 €.

Pour copie conforme
Moissac le 02 Juin 2017

Le Maire,


Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :